

Référence : ADM/MDA/BE/1611D12
Affaire suivie par Bastien EL GHOZZI
☎ 01 43 11 14 70
Lundi, mercredi et vendredi
De 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00
✉ administratif@fffa.org

La Courneuve, le 12 novembre 2016,

OBJET: COMMUNIQUE STAGE ET COMBINE EDF SENIOR REIMS NOVEMBRE 2017

Madame, Monsieur,

Une partie de l'encadrement de l'Equipe de France sénior a refusé d'assurer un stage prévu de longue date et certains ont fait valoir qu'il s'agirait d'une question de respect.

Il convient donc de rétablir les faits plutôt que de proférer des jugements ; voici ces faits, que chacun en juge.

Contexte :

- En préambule, il est important de rappeler que la FFFA a toujours honoré ses dettes et, qu'au 30 juin 2016, elle est à jour de l'ensemble des indemnités des coaches EDF.
- En juillet 2016, la FFFA subit un contrôle URSSAF sur les années 2013, 2014 et 2015 pour lesquelles l'URSSAF remet en cause l'utilisation du statut d'auto-entrepreneur par les coaches des EDF. Après analyse, elle s'aperçoit que la quasi-totalité des coaches EDF exercent en fraude vis-à-vis de l'URSSAF, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus affiliés au régime d'auto-entrepreneur voire, pour certains d'entre eux, qu'ils ont inventé des numéros SIRET pour être payés. Ils seront tous redressés individuellement.
- Forte de ce constat, la FFFA décide de changer le statut des futurs intervenants sur les EDF et de les passer en CDI Intermittent, possibilité offerte par la Convention Collective Nationale du Sport. Il est précisé aux coaches que ce statut ne changera en rien leur rémunération, mais certaines obligations liées à un contrat de travail en découleront, parmi lesquelles :
 - o Avoir des revenus déclarés
 - o Avoir l'obligation d'être présent à chaque rassemblement
- Parallèlement, les stages U19 et séniors de juillet se font sans aucun problème mais, compte-tenu du passage de l'URSSAF dans la même période, ils ne peuvent plus être rémunérés sous la forme utilisée auparavant.
- Une proposition est donc faite dans le cadre du droit du travail, tout en sachant que : chacun est libre de refuser et que le staff changera dans ce cas-là et que le stage de juillet sera payé sous forme de prime au moment du paiement du stage de novembre.
- La FFFA reconnaît des timings courts mais qui ne semblent pas être handicapants outre mesure, puisque la communication est passée et que peu de questions sont posées.



La situation du stage EDF du 11 au 13 nov :

- Le Head Coach nous informe du refus de venir de la part de MM. Valesente et Nommensen. Le premier car il semble que la FFFA ait tardé à répondre favorablement à une demande d'arriver 1 jour plus tôt et repartir 1 jour plus tard. Le second pour des raisons encore obscures puisque la problématique du paiement de juillet lui a été expliquée et qu'à ce jour, nous n'avons pas de retour de sa part.
- Le Head Coach était en charge de trouver un coach QB, ce qu'il n'a pas fait.
- Par ailleurs, un 3^{ème} coach nous a annoncé avoir prévu autre chose pour ce week-end de rassemblement alors qu'un 4^{ème} n'a, semble-t-il, pas apprécié les termes du contrat qui étaient proposés alors que rien n'était modifié. Lien de cause à effet ? il s'agit de la même personne qui avait inventé un numéro SIRET et un statut d'auto-entrepreneur.
- Finalement, fort de ces situations toutes particulières mais qui ont plus trait à des caprices individuels qu'à une vraie volonté de faire performer l'EDF, le Head Coach, salarié de la Fédération, a décidé d'annoncer à son staff qu'il n'irait pas à Reims prétextant un manque de respect de la FFFA eu égard à toutes ces situations, alors même qu'il a reçu un courrier officiel du Président le lui demandant car il avait déjà annulé son déplacement au Junior Bowl, pourtant prévu dans son contrat, afin d'aller commenter un match.

Constat :

- La FFFA ne peut accepter entendre parler de respect alors même que depuis tant d'années, elle fait en sorte en mobilisant tout le monde, que l'EDF soit mise dans les meilleures dispositions possibles
- La FFFA ne peut accepter entendre parler de respect alors même que la plupart des membres de ce même staff qui a annulé sa venue, ne respectait pas la réglementation, le cachait, et faisait courir un risque de redressement URSSAF important à la FFFA
- La FFFA ne peut accepter entendre parler de respect alors même que le Head Coach ne respecte pas les termes de son contrat.
- La FFFA ne peut accepter entendre parler de respect alors même que des licenciés et des clubs se sont organisés pour participer aux Combine et que certains se sont d'ailleurs présentés, la DTN devant être remerciée pour avoir assuré la présence d'entraîneurs. La FFFA rappelle que l'EDF n'appartient pas aux joueurs, mais à tous les clubs et les licenciés qui payent pour ses déplacements et ses stages.
- La FFFA souhaite que chacun se rende compte que l'annulation de ce stage à cause de ce désistement représente un coût de 25 000€.

Enfin, la FFFA rappelle qu'elle est la garante de l'intérêt général et qu'elle ne saurait subir de pression à cause d'intérêts particuliers non satisfaits. Une décision rapide sera prise quant à la suite de ce dossier.